



Gymnastique Volontaire de Claix
La CASE, 13, chemin de Risset
38640 CLAIX
Tel : 06 77 79 80 05
gvclaix38@hotmail.fr
http://www.gv-claix38.fr/

Permanences assurées à Pont Rouge,
Salle Rochefort Ville du 11 au 26 septembre 2018:

- le mardi de 17h00 à 18h30
- et le mercredi de 9h00 à 11h00.

Inscription cours GV adultes - Saison 2018 / 2019

Reprise des cours lundi 17 Septembre 2018

NOM : _____ PRENOM : _____ Date naissance : _____
 Adresse : N° _____ Rue : _____ Code Postal : _____ Ville : _____
 N° de Tel : _____ Adresse mail: _____ @ _____

Très important pour la constitution de votre dossier :

1. Remplissez complètement l'identification ci-dessus :
 2. Joignez un Certificat Médical de moins d'un an, obligatoire pour pratiquer toute activité, ou remettez le volet du questionnaire santé de la Fédération, avec un certificat de moins de 3 ans sans interruption de licence :
- Votre inscription ne sera effective que si le dossier est complet.

Par ailleurs :

- Indiquez si vous souhaitez une attestation de paiement qui vous sera adressée par mail :
- Fournissez l'attestation de licence si vous l'avez prise dans une autre association de la FFEPGV :
- Si vous ne souhaitez pas apparaître sur les photos de la communication de notre association :

Tarifs des cours de gymnastique, licence et assurance comprises, Septembre 2018 / Juin 2019

	Tarif annuel	Cours supplémentaire par semaine
1 cours de gymnastique ou d'Acti'March par semaine	125 €	48 €
1 cours de Stretching, de Pilates ou de Yoga par semaine	145 €	68 €

Tarifs des cours d'Aquagym, licence et assurance comprises, Septembre 2018 / Juin 2019

1 cours d'Aquagym par semaine	190 €*	160 €
-------------------------------	--------	-------

* Le prix de la licence (27€) sera déduit dans le cas où cette licence est prise pour une autre activité de la GV

3. Choisissez vos cours (voir tableau provisoire des cours) et prenez connaissance du Règlement Intérieur :

N°du cours*	Jour	Heure	Lieu	Montant
TOTAL				

4. Règlement par chèque à l'ordre de la GV de Claix, à rédiger impérativement en noir.

Date de l'inscription :

J'accepte sans réserves le Règlement Intérieur de l'Association :

Lu et approuvé

Signature :

Réservé à la Trésorerie de l'Association :

Banque :

Agence :

Montant :

Date :



Gymnastique Volontaire de Claix
La CASE, 13, chemin de Risset
38640 CLaix
Tel : 06 77 79 80 05
gvclaix38@hotmail.fr
http://www.gv-claix38.fr/

Permanences assurées à Pont Rouge,
Salle Rochefort Ville du 11 au 26 septembre 2018:

- **le mardi de 17h00 à 18h30**
- **et le mercredi de 9h00 à 11h00.**

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

Définissant l'environnement et le fonctionnement des cours.

1. **Une tenue appropriée à la pratique sportive est exigée pour chaque cours.**
Le port de chaussures adaptées est conseillé. Il est impératif d'en changer avant de commencer l'activité, **afin d'assurer la propreté des locaux mis à notre disposition par la mairie.**
2. La gestion est assurée par des bénévoles, en conformité avec les statuts de l'association.
3. L'Association propose des cours mixtes de gymnastique pour les adultes et pour les enfants de 3 ans à 10 ans, ainsi que des cours de Stretching Postural®, de Yoga, de Pilates. Elle propose également des séances d'Aquagym à la piscine de Varcès. Ces cours sont organisés pendant toute la période scolaire, et à l'exclusion des vacances scolaires et des jours fériés.
4. **Les cours sont payables annuellement.**
 - Aucun remboursement ne sera effectué après le 19 octobre 2018 (date de délivrance de la licence), sauf décision du Comité Directeur suite à une demande dûment motivée. Dans tous les cas, une retenue supplémentaire de 10€ sera effectuée par l'association pour couvrir ses frais administratifs.
 - La licence ne pourra être prise que si le dossier d'inscription est complet, donc si le certificat médical ou le volet du questionnaire santé sont joints à la fiche d'inscription.
 - Par ailleurs, les inscriptions à l'Aquagym ne seront pas possibles après le 14 septembre 2018.
 - Enfin, pour les inscriptions en cours d'année, les demandes seront à adresser au Bureau de l'Association.
5. **Les cours doivent être réglés au plus tard le 13 juillet 2018.** Au-delà, les tarifs appliqués seront les suivants :
 - pour un cours normal : 125€ et 48€ par cours supplémentaire ;
 - pour un cours de Stretching Postural®, ou de Pilates®, ou de Yoga : 145€ et 68€ par cours supplémentaire ;
 - pour un cours d'aquagym : 190€ et un deuxième cours d' »Aquagym : 160 €
6. **L'inscription à un cours est valable pour la saison entière.** Aucun changement de cours ne pourra être accepté. Si, en raison d'une circonstance particulière, un changement en cours d'année devenait nécessaire celui-ci devra faire l'objet d'une demande au Comité Directeur par courrier simple ou électronique. **Le Comité Directeur acceptera ou non ce changement suivant le nombre d'adhérents inscrits dans le cours demandé, et ceci pour des raisons de sécurité et de confort.**
7. Aucun cours d'essai ne sera possible durant toute la saison. Une semaine de découverte est organisée en début ou en cours de saison afin de proposer des essais pour des cours encore non complets, aux personnes le désirant, et ceci à condition qu'ils soient inscrits auprès du Comité Directeur.
8. Les responsables de cours sont désignés pour assurer une bonne coordination entre les adhérents et le Comité Directeur.
9. L'assurance étant obligatoire pour pratiquer cette activité, **le paiement des cours est exigé dès l'inscription.** L'assurance et la licence sont incluses dans le règlement. Le contrat d'assurance M.A.I.F. couvre la responsabilité civile des licenciés et intervient comme complémentaire aux remboursements éventuels de la Sécurité sociale et des Mutuelles. Il ne donne pas lieu au règlement d'indemnités journalières. Une assurance personnelle complémentaire est possible auprès de l'assurance de la GV.
10. **Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de moins d'un an est obligatoire.** Il devra être obligatoirement fourni avec l'inscription. Il est précisé que ce certificat reste valide pour trois ans, sous réserve qu'il n'y ait pas eu d'interruption de licence pendant cette période, et à condition d'avoir retourné le volet destiné à l'Association du questionnaire santé joint à la fiche d'inscription. Le Comité Directeur ne pourra en aucun cas être tenu responsable si l'adhérent ne remplit pas ces exigences.
11. L'Association n'est pas responsable des vols durant les activités.
12. Pour l'Aquagym, les adhérents sont informés qu'il est interdit de rentrer dans l'eau sans la présence de l'animateur et du surveillant de baignade.

REPRISE DES COURS LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018